

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance du public, qu'en application de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2023, il sera procédé, pour une durée de 33 jours, sur le territoire de la commune de La Ferté Saint-Aubin du lundi 25 septembre 2023 à 09h00 au vendredi 27 octobre 2023 jusqu'à 17h30 inclus, à une enquête publique préalable

-à la délivrance d'un permis de construire sollicité par la société TSE FERTE SAINT AUBIN PV en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de LA FERTÉ SAINT-AUBIN, au lieu-dit « Les Relais », d'une part, et à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de La Ferté Saint- Aubin, d'autre part.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif est M. Christian BRYGIER retraité .

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnementale, est consultable :

- sur le site internet des services de l'Etat du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

- **sur support papier :**

En mairie de La Ferté Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint Aubin), et à la communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) même adresse aux heures d'ouverture habituelles :

- mairie de La Ferté Saint-Aubin :

- Les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h15
- Les mardi, jeudi et samedi de 9h00 à 11h45

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier est également garanti pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique, en mairie de La Ferté Saint Aubin et la CCPS (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint Aubin), aux horaires d'ouverture au public.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, disponible en mairie de La Ferté Saint-Aubin.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées

- par voie postale à l'adresse suivante : mairie de La Ferté Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint Aubin), et à la communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) même adresse)

- ou à l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête : **centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de La Ferté Saint Aubin**

Elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et portées à la connaissance du public sur le site internet des services de l'État dans le Loiret <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de La Ferté-Saint- Aubin lors de permanences :

- le lundi 25 septembre 2023 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 04 octobre 2023 de 14h30 à 17h30,
- le samedi 14 octobre 2023 de 9h00 à 11h45,
- le vendredi 27 octobre 2023 de 14h30 à 17h30.

Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ceux-ci seront tenus à la disposition du public en mairie de La Ferté-Saint-Aubin, au siège de la CCPS et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.

Au terme de la procédure, la préfète est l'autorité compétente pour accorder la délivrance du permis de construire. La CCPS sera chargée d'approuver la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

- la société TSE (55 allée Pierre Ziller Atlantis 2- Sophia Antipolis- 06560 VALBONNE, tél : 04 84 79 02 95) et à la CCPS (direction de l'aménagement durable du territoire 12 allée de la Chavannerie à la Ferté-Saint-Aubin 45240- courriel : ccpsurbanisme@ccportedesologne.fr).